

## COMMENT COMPRENDRE UN BUDGET COMMUNAL

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF OU COMPTE DE GESTION

Dans un premier temps, en début d'année civil (année N) est voté, par le conseil municipal, généralement le même jour que la séance du vote du budget primitif (voir 2-), le **budget de clôture** appelé « **compte administratif ou compte de gestion** ».

**IMPORANT** : Il est le compte rendu de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés sur l'année précédente (année N-1).

Voici le montage « abrégé » d'un « compte administratif » (l'ensemble des éléments mentionné ci-dessous est donné à titre d'exemple)

Les dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT permettent à la commune de vivre, c'est-à-dire de payer, par exemple, toutes les factures liées aux charges tels que les salaires des agents, les charges d'eau, d'électricité, d'entretien des locaux, mais aussi encaisser les chèques de location de salle ou recevoir les dotations de l'État ... En bref, toutes les charges et recettes courantes.  
Nous retrouvons donc ici toutes les dépenses et recettes réellement effectuées lors de l'année N-1.

Les dépenses et les recettes\* d'INVESTISSEMENT permettent à la commune d'investir comme l'indique son intitulé, c'est-à-dire, par exemple, d'acheter un terrain pour y implanter un bâtiment ou enfouir des réseaux électriques ou encaisser des subventions liées à des projets. Les dépenses et recettes y sont groupés généralement par projet et peuvent être reportées d'année en année quand les projets n'ont pas été en partie ou totalement réalisés, on appelle ceci des Restes à Réaliser (RAR).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ELECTRICITE	10 550			
EAU	6 050			
PERSONNEL	60 400			
DOTATIONS ETAT		79 800		
LOCATIONS SALLES		3 200		
LOYERS		10 000		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>77 000</b>	<b>93 000</b>		
ACHAT TERRAIN			15 000	
RAR SUBVENTION RÉGION (N-2)				3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>15 000</b>	<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77 000</b>	<b>93 000</b>	<b>15 000</b>	<b>3 000</b>
	<b>+ 16 000</b>		<b>-12 000</b>	
			<b>+ 4 000</b>	

\*Pour information, les recettes d'investissement sont composées essentiellement de subventions accordées au titre d'un projet préalablement étudié par la Région, Département ou État.

Ayant des dépenses inférieures aux recettes, la commune dispose donc de 4 000€ qu'elle pourra utiliser dans le budget primitif (voir 2-)

**NOUS POUVONS PASSER A L'ÉTAPE 2, AFIN DE REGROUPEZ LES INFORMATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF VERS LE BUDGET PRIMITIF.**

**RAPPELEZ VOUS : COMPTE ADMINISTRATIF =**  
**RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'ANNÉE N-1**

**ÊTES-VOUS PRÊT ?**

## 2- BUDGET PRIMITIF

Dans un deuxième temps, toujours en début d'année civil (année N) est voté, par le conseil municipal, le budget communal appelé « primitif », il est élaboré sur des suppositions ou encore, des prévisions budgétaires. La commune doit donc spéculer sur les dépenses et recettes à venir sur l'année N.

Par exemple, lors de l'année 2022 (année N-1), il a été dépensé 17 000€ pour l'électricité des bâtiments publics, il faut donc supposer, vu le contexte actuel, que ces charges vont augmenter, il faudra donc prévoir d'avantage et faire une estimation. Il est décidé de passer cette ligne à 28 000€ pour 2023 (année N).

Autre exemple, la commune avait reçu l'année précédente (N-1) une aide exceptionnelle liée au Covid de 2 000€, il faut supposer que cette année cette aide ne sera pas versée, nous devront donc enlever cette somme de notre budget (N).

**Pour rappel, un budget communal doit être équilibré, c'est-à-dire qu'il est strictement illégal d'avoir plus de dépenses que de recettes. Vous retrouverez donc toujours une égalité parfaite entre les dépenses et les recettes de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.**

Voici le montage « abrégé » d'un « budget primitif » (l'ensemble des éléments mentionné ci-dessous est donné à titre d'exemple).

Il est nécessaire d'élaborer cette partie en premier pour savoir si la commune a les moyens financiers d'investir dans des projets.

Il ne peut y avoir de l'investissement que si la commune arrive à récupérer de l'argent en FONCTIONNEMENT. Sinon elle devra emprunter à la banque.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ELECTRICITE	20 000			
EAU	5 000			
PERSONNEL	50 000			
DOTATIONS ETAT		80 000		
LOCATIONS SALLES		1 000		
RÉSULTATS REPORTÉS (N-1)		4 000		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>75 000</b>	<b>85 000</b>		
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				10 000
POMPE A CHALEUR SALLE DES FETES DE ST VINCENT			20 000	
SUBVENTION RÉGION (aide énergétique)				5 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>20 000</b>	<b>15 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>20 000</b>	<b>15 000</b>

Nous retrouvons ici les économies de 4 000€ réalisées sur l'année N-1 (voir le compte administratif précédemment expliqué : 1-).

Quand la commune est bien gérée, les économies réalisées se cumulent d'année en année et permettent d'investir. Cette économie est visible dans « résultats reportés ».

Ayant des dépenses inférieures aux recettes, la commune dispose donc de 10 000€ pour investir dans des projets que l'on met en INVESTISSEMENT

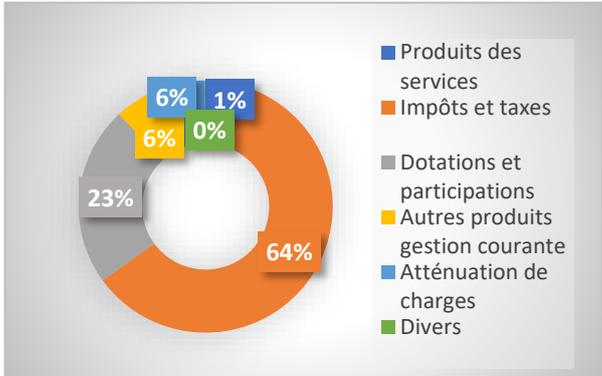
**RAPPELÉZ VOUS : BUDGET PRIMITIF= PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE N**

**C'EST TERMINÉ, NOUS POUVONS MAINTENANT REGARDER LA COMPTABILITÉ RÉELLE DE NOTRE COMMUNE EN SUIVANT !**

# Compte administratif 2022

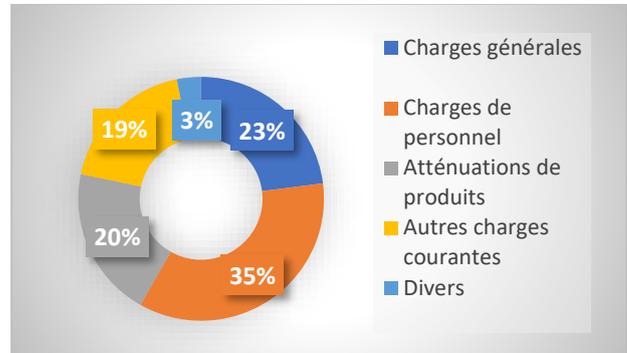
Report N-1 section de fonctionnement **+312 961,64€**

Recettes exécutées	Montant (€)
Produits des services	2 927,00
Impôts et taxes	261 057,46
Dotations et participations	93 534,40
Autres produits gestion courante	23 943,48
Atténuation de charges	24 188,13
Divers	265,88
<b>TOTAUX</b>	<b>405 916,35</b>



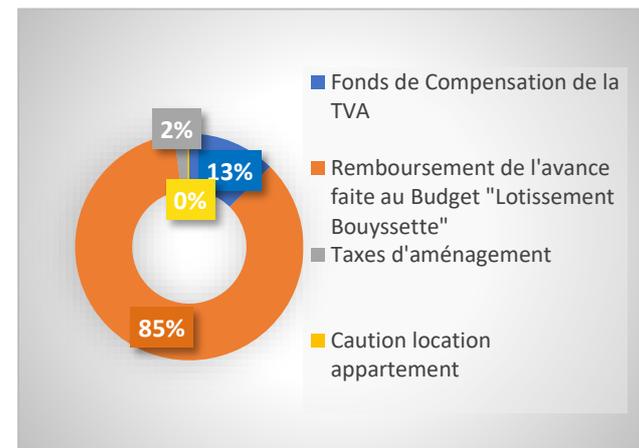
F O N C T I O N N E M E N T

Dépenses exécutées	Montant (€)
Charges générales	71 241,30
Charges de personnel	109 231,42
Atténuations de produits	62 117,49
Autres charges courantes	57 610,21
Divers	9 837,16
<b>TOTAUX</b>	<b>310 037,58</b>



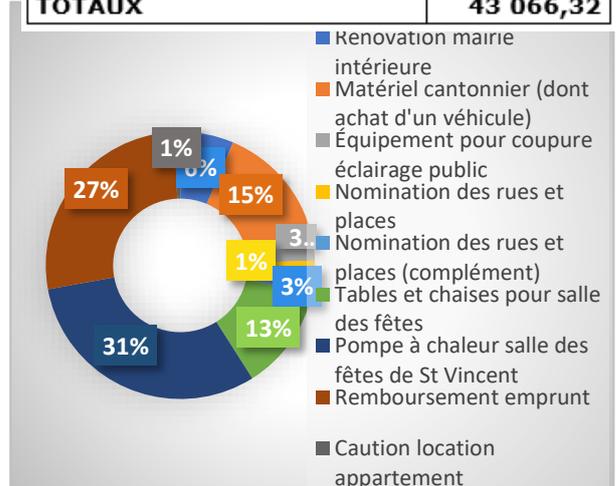
Report N-1 section d'investissement **+153 115,02€**

Recettes exécutées	Montant (€)
Fonds de Compensation de la TVA	11 402,30
Remboursement de l'avance faite au Budget "Lotissement Bouyssette"	77 794,13
Taxes d'aménagement	1 650,94
Cauton location appartement	315,00
<b>TOTAUX</b>	<b>91 162,37</b>



I N V E S T I S S E M E N T

Dépenses exécutées	Montant (€)
Rénovation mairie intérieure	2 760,00
Matériel cantonnier (dont achat d'un véhicule)	6 400,00
Équipement pour coupure éclairage public	1 359,40
Nomination des rues et places	370,25
Nomination des rues et places (complément)	1 339,86
Tables et chaises pour salle des fêtes	5 443,20
Pompe à chaleur salle des fêtes de St Vincent	13 389,60
Remboursement emprunt	11 689,01
Cauton location appartement	315,00
<b>TOTAUX</b>	<b>43 066,32</b>



Restes à réaliser sur « investissement » versés sur budget 2023	Recettes	Dépenses
	Rénovation de la mairie	30 373,60
Enfouissement réseaux Croix de Rigal		50 393,00
EP Costes Lourdas		7 595,00
Potelets pour sécurisation RD8		8 582,40
<b>TOTAL</b>	<b>30 373,60</b>	<b>110 828,28</b>

**ALORS ? COMBIEN LA COMMUNE VA VERSER AU BUDGET 2023 ?**

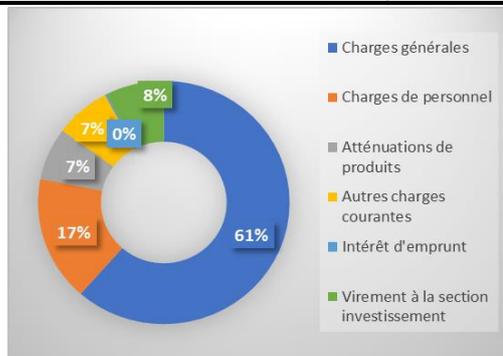
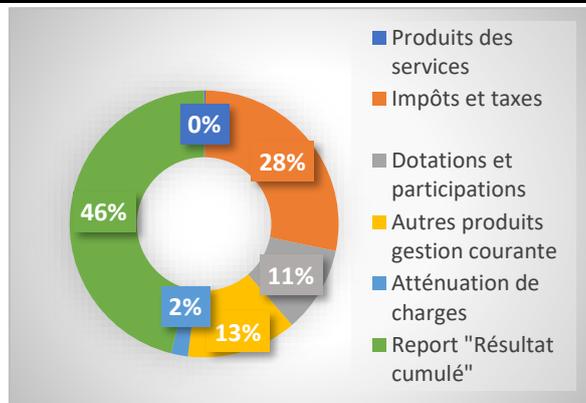
Réponse : voir « reports résultats cumulés » sur budget primitif 2023 en fonctionnement et en investissement.

# Budget primitif 2023

Recettes prévisionnelles	Montant (€)
Produits des services	1 500,00
Impôts et taxes	249 400,00
Dotations et participations	92 587,00
Autres produits gestion courante	117 674,00
Atténuation de charges	18 000,00
Report "Résultat cumulé"	408 840,41
<b>TOTAUX</b>	<b>888 001,41</b>

Dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Charges générales	545 967,37
Charges de personnel	147 500,00
Atténuations de produits	62 117,49
Autres charges courantes	63 720,00
Intérêt d'emprunt	2 037,00
Virement à la section investissement	66 659,55
<b>TOTAUX</b>	<b>888 001,41</b>

F O N C T I O N N E M E N T



Recettes prévisionnelles	Montant (€)	
N	Rénovation mairie intérieure	107 135,66
	Local communal	30 000,00
	Défibrillateur	500,00
	Fonds de Compensation et autre dotations	21 500,00
	Virement de la section de fonctionnement	66 659,55
	Divers	1 535,00
	Report "Résultat cumulé"	201 211,07
N-1	Rénovation mairie extérieure (projet 2021)	30 373,60
<b>TOTAUX</b>	<b>458 914,88</b>	

Dépenses prévisionnelles	Montant (€)	
N	Dissimulation réseaux Cournou	53 321,00
	Rénovation mairie intérieure	190 000,00
	Local communal	35 000,00
	Matériel cantonnier	5 000,00
	Achat parcelle AM483 (inscrit au PLU)	15 000,00
	Hangar communal	17 000,00
	Remplacement EP lampes "Bout du Lieu"	7 900,00
	Défibrillateur	2 000,00
	Dissimulation réseaux Croix de Rigal (projet 2021)	50 393,00
	Rénovation mairie extérieure complément (projet 2021)	3 879,60
	Remboursement emprunt	12 151,00
N-1	Électroménager salle des fêtes de St Vincent	5 000,00
	Divers	1 835,00
	Rénovation mairie extérieure (projet 2021)	44 257,88
	Remplacement EP lampes "Costes Lourdas" (projet 2022)	7 595,00
Potelets pour sécurisation RD23 (projet 2022)	8 582,40	
<b>TOTAUX</b>	<b>458 914,88</b>	

I N V E S T I S S E M E N T

